



*Avec le Père Tanneguy DE SAINT-MARTIN*

*Accompagnateur spirituel*

En pèlerinage

Avec Sainte Thérèse de Lisieux



du 13 au 16 juin 2022



Église catholique  
en Finistère  
Pèlerinages diocésains

*Renseignements et Inscriptions*

*Service des pèlerinages*

Maison Diocésaine - 20 avenue de Limerick -  
29000 QUIMPER

peles29@diocese-quimper.fr - 02 98 64 58 61

Agrément Atout France IM029110034

# Pèlerinage à Pontmain - Alençon - Lisieux et le Mont-Saint-Michel

## PROGRAMME

### Jour 1 **Lundi 13 juin 2022 - FINISTÈRE / PONTMAIN**

« Mais priez mes enfants,  
Dieu vous exaucera en peu de temps.  
Mon fils se laisse toucher »



06H30 et 7H00 : Départs respectifs de Brest et Châteaulin (*horaire à confirmer*)  
(Départ de Quimper en fonction des inscriptions - Heure à préciser)  
Fin de matinée arrivée sur **Pontmain**

#### Messe du pèlerinage à la Basilique

#### *Déjeuner au Relais Le Bocage*

Vidéo sur l'Apparition et visite guidée des lieux : Grange (son et lumière), Basilique, Eglise

Fin d'après-midi, temps libre : Chapelet 16h, Vêpres 16h30, Adoration, Chemin de Croix, se recueillir sur la tombe de l'Abbé Guérin, visiter le musée des voyants, faire une ballade dans le parc des Oblats, faire les boutiques...

#### *Installation - dîner et nuit au Relais Le Bocage à Pontmain*

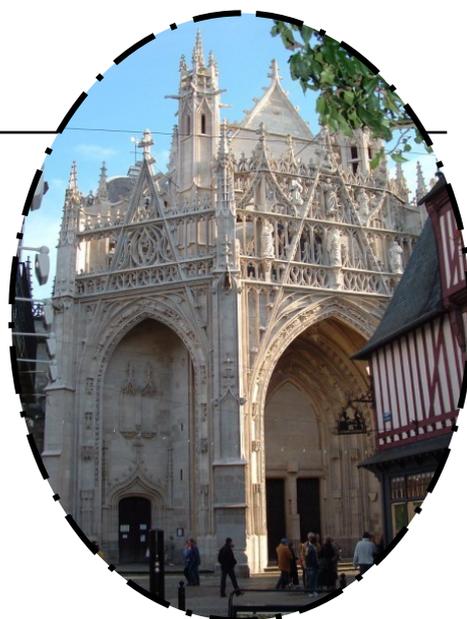
### Jour 2 **Mardi 14 juin 2022 - PONTMAIN / ALENÇON / LISIEUX**

« Dieu premier servi !  
Amour et confiance !

Après le petit-déjeuner, route vers **Alençon**. *Justice et Charité !* »

A Alençon, en demi-groupe, visite accompagnée de la maison de la famille Martin et parcours spirituel accompagné par un guide pastoral en ville.

#### *Déjeuner à Alençon*



Changement de demi-groupe pour la visite accompagnée de la maison de la famille Martin et parcours spirituel accompagné par un guide pastoral en ville.

### Messe ou temps de louange

Reprise de l'autocar et trajet vers **Lisieux**.

*Installation - dîner, nuit au Foyer Sts Louis & Zélie et à l'Ermitage Ste Thérèse à Lisieux*

## Jour 3 Mercredi 15 juin 2022 - LISIEUX

Visite de la maison des Buissonnets puis visite guidée de la Cathédrale St-Pierre.

*Déjeuner au Foyer et à l'Ermitage à Lisieux*

Visite guidée de la Basilique.

Messe des pèlerins à la Crypte de la Basilique

Visite guidée du Carmel et Vêpres avec les Sœurs Carmélites.

*Dîner et nuit au Foyer Sts Louis & Zélie et à l'Ermitage Ste Thérèse à Lisieux*



## Jour 4 Jeudi 16 juin 2022 -

**LISIEUX / MONT-SAINT-MICHEL / FINISTERE**

Après le petit-déjeuner, route vers le **Mont-Saint-Michel**.

*Déjeuner au Mont-Saint-Michel*

Visite libre du Mont et de l'Abbaye.

Messe ou temps de prière à l'Eglise Saint-Pierre

Départ du Mont en fin d'après-midi.



Retour en Finistère. Arrêt pique-nique sur le trajet retour.  
Arrêts en fonction des inscriptions : Brest, Châteaulin, Quimper  
*Les horaires seront définis ultérieurement.*

Arrivée en **Finistère** en soirée.

\*\*\*\*\*

**Les messes et les rencontres sont sous réserve de la disponibilité des lieux et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à des modifications. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.**

## **Prix total du pèlerinage : 460 €**

### **Ce prix comprend :**

- La mise à disposition de deux autocars grand tourisme pendant toute la durée du pèlerinage,
- Les hébergements en chambre double ou triple en maisons religieuses,
- Les taxes de séjour,
- La pension complète du déjeuner du premier jour au diner (pique-nique) du dernier jour,
- Les offrandes pour les visites guidées et accompagnées à Pontmain, Alençon et Lisieux,
- Les offrandes pour les communautés rencontrées et pour les messes,
- Les pourboires pour les chauffeurs,
- Les frais de stationnement au Mont-Saint-Michel,
- L'assurance du service des pèlerinages (responsabilité civile, assistance, rapatriement),
- Le livret du service des pèlerinages et un foulard,
- Les frais généraux du service des pèlerinages.

### **Ce prix ne comprend pas :**

- Les pré et post acheminements pour se rendre aux lieux de départ et de retour,
- Les boissons,
- Toutes les dépenses à caractère personnel.

## **Inscription**

**Votre inscription** doit parvenir au Service des pèlerinages **avant le 1er mai 2022 avec un acompte de 180€** (cf. le bulletin d'inscription pour les modalités du règlement).

Le chèque d'acompte sera encaissé dès l'inscription.

Merci de joindre impérativement à votre inscription une photocopie de la pièce d'identité.

## **Règlement du solde**

**Le règlement du solde du pèlerinage** se fera au cours de la réunion préparatoire (date non fixée pour le moment).

## **Réunion**

Pour une meilleure cohésion du groupe, il est nécessaire que nous nous rencontrions avant de partir. La date, l'heure et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par mail ou par courrier. Le programme de cette rencontre :

- Présentation des pèlerins,
- Présentation du programme,
- Répartition des chambres,
- Encaissement du solde du pèlerinage,
- Horaires de départ et de retour,
- Informations pratiques (bagages, assurances...)

## Conseils

- **Etre en condition physique suffisante pour rester debout, marcher pour accéder aux sites.**

- Avoir une photocopie de vos ordonnances médicales et de votre pièce d'identité en cours de validité dans votre valise.

- Nous vous remercions de nous indiquer tout régime spécial à faire respecter par nos fournisseurs pendant le pèlerinage (exemple : régime sans gluten, sans condiments, etc...).

## Formalité de police

**Vous devez vous munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité**

**Merci de joindre impérativement une photocopie de votre pièce d'identité à votre inscription**

**Vous devez pouvoir justifier de cette pièce d'identité durant le pèlerinage.**

## Conditions sanitaires

Le pass vaccinal est entré en vigueur le lundi 24 janvier 2022, il concerne toutes personnes âgées de plus de 16 ans. Il consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve de schéma vaccinal complet, d'un certificat de rétablissement de moins de six mois ou d'un certificat de contre-indication à la vaccination.

**Vous devez pouvoir justifier de ce pass vaccinal durant le pèlerinage**

**Nous sommes également tenus de vérifier votre pass avant le départ. Afin d'éviter d'avoir à le faire le jour du départ, nous vous demandons de nous en faire une photocopie (qui sera jointe à votre inscription)**

## Chambre individuelle



Pas de réservation de chambre individuelle possible

Nous avons fait le choix d'être hébergés en maisons religieuses. Cet accueil ne peut nous proposer de chambre individuelle.

## Conditions d'annulation

**Toute annulation doit être notifiée par lettre et entraînera une pénalité de 50 € pour frais de secrétariat.**

Pour toute annulation faite à moins de quinze jours avant le départ (sauf en cas de force majeure) nous facturerons les frais éventuels retenus par les prestataires (hôtellerie, transport, assurances, ...) ainsi que la somme de 50 € pour frais de secrétariat.

Cas de force majeure obligeant la personne à rester sur place :

. En cas de maladie, accident ou décès :

- . de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- . de vos ascendants ou descendants et / ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- . de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

Si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.

. En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place : à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans les 48 heures précédant le départ.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous appeler dès que vous êtes informés de l'annulation !

Les justificatifs (certificat médical, décès...) seront à fournir impérativement au service des pèlerinages pour étude du remboursement.

Nous nous engageons à faire le maximum pour assurer le remboursement du pèlerinage en retenant un montant de 50 € pour frais de dossier augmentés du prix de l'assurance si réglée par le service et des retenues des fournisseurs divers (hôtellerie, restauration). Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des justificatifs de l'annulation.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Toute annulation volontaire, sans aucun motif, avant le départ du pèlerinage, entraînera aucun remboursement à cause des frais engagés par le service des pèlerinages.

**Si le nombre de 25 personnes n'est pas atteint, le service des pèlerinages se réserve le droit d'annuler le voyage ou de demander un supplément.**

### **Responsabilités du service des pèlerinages**

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés :

Avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 50 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,

Au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

### **Faits de grèves**

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par le service des pèlerinages.

### **Autres conditions**

Le service des pèlerinages ne saurait être tenu pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de préacheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.

En cas de non présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage et en cas de non présentation des documents de voyage (passeport, visa, carte d'identité...) nécessaires à la réalisation du voyage – causes qui empêcheront son enregistrement - le client ne peut prétendre à aucune indemnité.

## **PROCEDURE DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE**

- Aller sur le site du diocèse : <https://diocese-quimper.fr>
- Cliquer sur « FAIRE UN DON » en haut à droite de l'écran de la page d'accueil
- Cliquer sur « JE DONNE POUR UN PROJET »
- Dans la rubrique « MON DON », noter le montant du pèlerinage
- Dans la rubrique « MES COORDONNEES », remplir les champs obligatoires (\*)  
Dans l'encart « COMMENTAIRE », préciser le pèlerinage
- Poursuivre par le règlement en suivant les instructions données

*Comment je veux aimer*

*« C'est ton amour, Jésus, que je réclame,  
C'est ton amour qui doit me transformer  
Mets en mon cœur ta consumante flamme  
Et je pourrai te bénir et t'aimer  
Oui, je pourrai t'aimer comme l'on aime  
Et te bénir comme on le fait au ciel  
Je t'aimerai de cet amour lui-même  
Dont tu m'aimas Jésus, Verbe éternel ! »*

*strophe 2 (poésie 41,1896)*

*Thérèse*



Devenir chrétiens  
en famille

Tout commence en Famille !  
Diocèse de Quimper et Léon • Démarche synodale